



Communiqué de presse des syndicats de l'Éducation en Guyane :

## La jeunesse de Guyane n'a plus le temps d'attendre

Aujourd'hui, 80 000 jeunes sont scolarisés en Guyane et il manque 10 000 places pour les jeunes déscolarisés ou non scolarisés. Cette situation est indigne de la République et inacceptable pour notre jeunesse. Le défenseur des droits (rapport du 14 février 2017) et la commission nationale consultative des droits de l'homme (avis du 6 juillet 2017) alertent et interpellent les plus hauts représentants de l'État sur l'urgence à rendre effectif, pour tous et sur tout le territoire, le droit à l'éducation en Guyane.

Les sommes allouées aux constructions scolaires, 250 M€ pour les collèges et lycées et 150M€ pour les écoles, dans le cadre du plan d'urgence des accords de Guyane, doivent être investies sans délai. Les organisations syndicales de l'Éducation dénoncent unanimement l'inefficience du comité de suivi, réuni uniquement à l'occasion d'aléatoires visites ministérielles.

Pour rendre effectif le droit à l'éducation, il ne faut plus de beaux discours mais des actes ! Nous demandons que le comité de suivi, composé de l'ensemble des acteurs de l'éducation, se réunisse rapidement et de manière constructive. Ainsi, la jeunesse de Guyane (50% de la population) pourra peut-être enfin aspirer à une formation de qualité et envisager d'être actrice de son propre avenir, au sein de la société de demain. N'est-ce pas ce que l'on attend de la jeunesse ?